Info-donienne

Bulletin municipal N°76- janvier 2021

Saint-Ouen en Brie

Yannick Guillo
et
l'ensemble du Conseil Municipal
vous souhaitent
une excellente année
2021

Le mot du Maire

Il n'aura échappé à personne je pense que l'année 2020 aura été particulièrement difficile à vivre et ce, en de nombreux points. Vous avez, nous avons, tous, eu à pâtir des errances décisionnelles, des confinements plus ou moins partiels, et plus ou moins respectés, des ordres et contre ordres, des manques de moyens, ou des moyens mal engagés, attestations auto-autorisées, couvre feu...

Cette pandémie a eu un effet non négligeable sur la trésorerie des collectivités et malgré un certains nombres d'annonces à « effet communiquant » avant tout, le bilan est loin d'être aussi facile que certains osent le présenter.En effet quand il est annoncé « officiellement » que les communes et intercommunalités seraient remboursés des frais liés à la CoVid19 (masques, gels hydro-alcooliques, produits nettoyants, lingettes, aérosols, etc), il n'est alors pas précisé que ces remboursements ne concerneraient que les stocks distribués à la population. Tout ce qui a été destiné aux agents et élus dans le cadre de leurs missions n'est pas remboursé par l'Etat.

De plus certains agents se sont vu attribuer des missions de « compensation » car leurs missions régulières ne pouvaient être réalisées : agents de cantine pour les communes, animateurs des centres de loisirs ou des relais assistants maternels ou encore du service multisports pour l'intercommunalité. Sur tous ces postes il y a eu interruption des recettes du fait de la non utilisation par les familles de ces différents services, alors que les rémunérations ont été maintenues.

Pour finir sur cet aspect économique, il est à constater une hausse des tarifs des entreprises au moment de la reprise, engendrant parfois des dépassements budgétaires d'exploitation ou d'investissement. Il nous faut en prendre acte pour l'avenir. Un avenir qui semble incertain, et encore ne nous plaignons pas, pour l'instant nos activités publiques sont maintenues dans leur ensemble, et commerçants, artisans, artistes, techniciens, restaurateurs et cafetiers sont bien plus à plaindre, certains entrant désormais dans des situations catastrophiques. Nombre de dépôts de bilan est à prévoir hélas.

On aurait pu croire que l'apparition d'un vaccin en vienne à rassurer tout le monde, mais des incertitudes planent sur son efficacité et surtout encore sur sa distribution le cas échéant. Donc il ne peut être un gros déclencheur d'optimisme radieux.

Il est d'usage que les traditionnels vœux se terminent souvent par « et surtout la santé… » Je ne saurais mieux user de cette expression qu'en ce début d'année ; je ne reprendrai pas les conseils sur masques et gestes barrières : ceux qui les ont adoptés n'ont pas besoin de conseils, ceux qui n'y souscrivent pas continueront à les ignorer. Que ceux-ci pensent quand même à leurs anciens ou aux personnes fragiles, connues ou non.

Pour le reste je souhaite avant tout que nous puissions retrouver rapidement tout ce qui fait la convivialité d'un village, les petites fêtes, les vides greniers, les jeux au plateau, et tout simplement les réunions entre amis ; de l'avis de tous, ça commence vraiment à manquer.

A ce propos notre sympathique équipe animation a innové pour faire face également à la problématique de la situation. Le succès a été au rendez-vous, beaucoup de monde, bien réparti dans le temps, dans la cour de l'école pour les petits cadeaux aux enfants, de fort sympathiques messages de remerciement. Même chose côté coli-sac des « anciens. » Une personne, une seule, à manifester son mécontentement parce que « ce n'était pas comme d'habitude » et « qu'elle n'avait pas eu tout à fait la même chose que sa voisine. » Moi je dis merci à cette équipe qui, en des circonstances difficiles, a quand même réussi à faire sentir aux gens qu'il en est qui pensent à eux, même quand c'est compliqué de le faire.

Bonne année 2021 à toutes et tous

Directeur de publication :
Yannick Guillo
Commission communication :
Béatrice Benoît, Gérard Pierre, Charlotte Quenault, Catherine Sadoine
Rédaction :
Élus, Mairie
Impression :
ESAT Germenoy

Infos locales

Extension de la mairie

Projet programmé depuis 201, a pris un peu de retard sur la fin de mandat.
Relancé en début de nouvelle mandature, mais pénalisé par la crise de la CoVid19. Ce projet est financé par un "Nouveau Contrat Rural" avec 111.000€ du Conseil départemental et 148.000€ du Conseil Régional pour un total de 417.658€; Les subventions ayant été attribuées avant la hausse des prix liée à la pandémie.
La Commune ne voulant pas s'endetter pour cette extension, il a été attendu que certaines ventes de terrains soient également réalisées pour lancer le projet de façon définitive.
Cette extension a plusieurs buts. La mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'Hôtel de Ville, des services de la mairie ainsi que des Syndicats intercommunaux hébergés, en faisant, entre autre, passer au rez de chaussée tous les services accueillant du public; une salle de Conseil Municipal et des mariages plus grande, et qui pour ces derniers offrira une sortie sur une grande terrasse et le jardin, plus sympathique que l'actuelle sortie par le parking, face à un mur béton et directement sur la rue. cela va surtout aussi permettre que la garderie péri-scolaire qui se fait dans le bâtiment, ne soit plus faite dans la salle du Conseil Municipal, ce qui oblige actuellement à tout déménager à chaque mariage ou élection, créant ainsi une contrainte forte. D'autant qu'avec l'évolution des normes sanitaires liée au Coronavirus, les choses sont beaucoup plus compliquer à gérer à ce niveau. Sur ce même aspect en cas de reprise de pandémie, imposant par exemple de diviser les classes, des locaux supplémentaires pourraient ainsi être disponibles pour réagir rapidement. La durée des travaux est prévue sur 10 mois pour l'ensemble des corps d'état.

Sécheresse

La non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2019 est d'autant plus curieuse que l'Etat nous impose un document prescrit par lui-même, concernant les risques sécheresse, que la Mairie doit annexer aux notes de renseignements d'urbanisme. De plus ces dégradations évoluent sur plusieurs années dans certains cas. Concernant certaines maisons, de toutes petites fissures sont apparues en 2018, mais comme il s'agit de bâtiments anciens en pierres, terre et torchis, ils ont travaillé sans casser à la différence de pavillons voisins plus récents où des murs en parpaings ont fissuré et cassé net. Or si la déclaration avait été faite en 2018, il y aurait eu une prise en charge par les assurances, assurances qui refusent de mandater un expert, tant qu'il n'y a pas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le Maire de Saint-Ouen en Brie a intercéder auprès de Joël Giraud Secrétaire d'Etat en charge de la ruralité, pour qu'il fasse une démarche auprès du Ministre de l'Intérieur dont dépendent ces reconnaissances; il est en ceci appuyé des deux associations de maires du Département, l'AMF77 et l'AMRF77, ainsi que de certains parlementairesdes.

Hameau du Jarrier

Les travaux de voiries et d'enfouissements des programmes engagés sont désormais terminés et réceptionnés à l'exception d'une dépose d'un poteau toujours en attente depuis deux ans et demi !!!
Concernant les six lots à bâtir le premier est largement commencé et deux autres sont en voie de l'être assez rapidement.

La fibre

Son déploiement à commencé, mais il s'agit des réseaux principaux,
les connexions chez les particuliers commenceront en début d'été 2021.

Les compte-rendus des conseils municipaux des 12/10 et 7/12/2020 sont consultables en mairie et sur les panneaux d'affichage municipaux

CRÉATION D'UN JARDIN À L'ÉCOLE

Un matin pluvieux, nous avons fait du jardinage. Nous avons planté des bulbes dans une jardinière. Nous avons composé des lasagnes. Les lasagnes sont des espaces où nous mettons une couche de fumier, de carton, de paille, de feuilles mortes, de la terre et des pierres qui permettent de maintenir le tout. Bien sûr pour ne pas se salir, nous avons mis des gants !

Juliya CE1 et Thibault CM2

Le 1er octobre 2020, nous avons tous et toutes (CE1 et CM2) commencé le petit jardin avec compost derrière l'école. Nous avons commencé à planter quelques bulbes dans des petits bacs remplis de terre. Nous avons également commencé à faire des lasagnes, naturelles bien sûr, faites avec des pierres autour, du carton au centre, des branches, du fumier (beurk), du foin et de la terre. Oups, nous avons oublié de mentionner les feuilles mortes après le foin. Nous sommes partis après tout ce jardinage faire un schéma de notre expérience jardinière. Et la chose la plus ennuyeuse, c'était qu'on a fait tout ça avec la pluie en prime ! Génial...Sinon à part ça, on a aimé jardiner et dessiner toutes les deux. On a juste moins aimé la pluie mais c'était génial !

Meriem CE1 et Azilys CM2

Les personnes de notre duo sont Marley et Maxime A. Ce que Marley a préféré, c'est les bulbes et moi, Maxime, c'est le dessin. On a fait un très beau dessin . Puis on a fait des lasagnes. On a mis des vers, du fumier, des branches, de l'herbe tondue , du terreau et des feuilles mortes. Les CE1 étaient très contents. Les bulbes vont fleurir et en Mars ça va faire des jolies fleurs. Et n'oubliez pas de ramener des choses pour le compost (épluchures, fruits...)

Marley CE1 et Maxime . A CM2

Article sur notre premier jour au jardin

Au jardin, il y avait 3 ateliers mais moi, j'ai dit qu'il y en avait 4 : il y avait les lasagnes, le compost. Il fallait planter les bulbes dans de l'engrais et il fallait faire un schéma pour les lasagnes. Il était en train de pleuvoir, c'était plein de gadoue et très sale !

Pour tasser les lasagnes, on sautait dessus, on était 3 pour tasser les lasagnes. Il y avait moi (Jules) , Thibault et Jonas. J'aimais bien sauter sur les lasagnes !

NicolasCE1 et Jules CM2

1er Octobre - On a planté des bulbes, on a aussi fait des dessins sur les lasagnes. Nous avons réalisé les lasagnes avec tout ce que les élèves avaient ramené. C'était bien, dans les lasagnes, il y avait des feuilles mortes, de la terre, de la paille. On a aussi mis des choses dans le compost. On était aussi sous la pluie. On était avec les CE1 et c'était trop bien !

Ambre CE1 et Morgane CM2

NOËL à la maternelle de Fontenailles

Fin d'année 2020 est particulière, avec le protocole COVID, les classes ne doivent pas se mélanger….pas de fête autour d'un goûter de Noël collectif, pas de danse, ni de chorale tous ensemble….Que cela est triste !!!
Aussi pour montrer que nous sommes quand même TOUS UNIS dans cette épreuve, la maternelle de FONTENAILLES a décidé de créer « un Calendrier de l'Avent Géant » , pas comme les autres….
Tous les jours, des petits lutins de chaque classe offraient une petite surprise aux 3 autres : Des chocolats à grignoter, des devinettes de Noël, des coloriages, des comptines à apprendre, des musiques de Noël à écouter, des fiches de bricolage à réaliser en classe ou à la maison, des recettes de cuisine, des chocolats chauds à boire, des objets à découvrir ou à accrocher dans notre sapin, des gourmandises, des albums et magazines sur le thème de Noël, des photos , des dessins ou/et des mots réconfortants
Les parents de la maternelle ont été associés en faisant passer par leur enfant des idées, des objets, des gourmandises ….
Mme POIRIER Ophélie, ATSEM dans notre école et membre de l'association des photographes amateurs a capturé le regard pétillant et malicieux des enfants de la maternelle afin d'offrir de jolies photos souvenirs aux parents…un grand MERCI pour son talent qui a procuré de la joie dans les familles.
Ainsi « Chaque jour est une fête » à FONTENAILLES…

Merci à tous pour votre engagement et Vive la magie de Noël !!!

Infos

Report en 2022 de l'enquête de recensement de la population de Saint-Ouen en Brie

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021. Une moindre adhésion de la population pourrait entraîner de nombreux refus de répondre. Les coordonnateurs communaux d'ailleurs été nombreux, ces dernières semaines, à nous alerter sur les difficultés rencontrées dans la préparation, notamment pour trouver des candidats aux fonctions d'agent recenseur.

D'autres solutions comme une collecte uniquement par internet ou la substitution par des enquêtes téléphoniques ont été étudiées mais ne permettent pas de garantir l'exhaustivité de l'enquête. Un report aux mois de mai-juin a également été analysé, mais il comporte le risque que des mouvements de population, fréquents à cette période, empêchent la bonne localisation des habitants dans leur résidence principale. Par ailleurs, un tel report de plusieurs mois rendrait impossible la publication de populations légales avant la fin 2021.

L'Insee continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune.

Chaque année, ces actualisations sont calculées à partir d'une combinaison de plusieurs sources (enquête terrain complétée de sources administratives dans les communes de moins de 10 000 habitants ou du répertoire d'immeubles localisés (RIL) dans les communes de plus de 10 000 habitants). A titre exceptionnel, ces méthodes seront légèrement adaptées : les travaux méthodologiques déjà réalisés montrent une bonne qualité des résultats produits. Cette ne peut toutefois pas être répétée plusieurs années de suite.

L'Insee remercie les municipalités et les coordonnateurs communaux pour tout le travail accompli. Malgré tous les efforts déjà déployés, la décision prise est toutefois la plus raisonnable dans le contexte actuel.

Nous formons le vœu que les mois qui viennent soient plus propices pour préparer l'EAR 2022 dans de meilleures conditions.

SmetomGeeode

Le broyage à domicile

Vous ne savez que faire des résidus de taille d'arbres ou arbustes de votre jardin ?
Du 1er mars au 30 novembre, le SMETOM vous propose gratuitement un broyage à domicile sur rendez-vous, les lundis, mercredis et vendredis. Après la prestation, l'agent laissera le broyat sur place et vous donnera des conseils sur son utilisation au jardin.
Prenez rendez-vous dès maintenant sur le site internet https://www.smetom-geeode.fr/infos-pratiques/

Infos

Les risques de tensions sur le réseau électrique

La production électrique française est sous tension en raison des conséquences de la crise sanitaire sur la disponibilité du parc de production; et à l'approche des périodes de grand froid durant cet hiver, l'ensemble du réseau pourrait être mis à rude épreuve. Une évaluation réalisée par RTE a montré que les risques de dysfonctionnement du réseau électrique étaient élevés pour les mois de février et mars prochains.
Nous devons donc être acteurs de la maîtrise de la consommation énergétique et nous pouvons agir et sensibiliser les habitants. Les liens ci-dessous vous seront très utiles.

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-des-gestes-simples-pour-economiser.pdf
https://www.monecowatt.fr/

Dossier

Le Conseil Municipal : comment ça marche ?

L e conseil municipal, dont les membres sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, représente les habitants de la commune.

Ses attributions sont très larges(depuis la grande loi municipale de 1884), il est chargé de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'Etat, le Maire.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local, il vote le budget, il peut décider des travaux, gérer le patrimoine communal….

Le conseil municipal peut former des commisions. A St Ouen en Brie 10 commissions qui sont : Finances, travaux et voiries, Impôts directs, Affaires culturelles/cadre de vie, communication, P.O.S, Appel d'offre, DSP, Conseil Municipal des jeunes, Plan de sauvegarde.

Chacune de ses commissions dispose d'un pouvoir d' étude de ses dossiers.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour fixé par le maire, doit etre communiqué avant le début de séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos .

Sur notre commune nous avons une réunion de bureau chaque mois pour partager, échanger, débattre sur les divers sujets des commissions, ou de la vie locale ou intercommunale, s'en suit éventuellement un conseil municipal dans les jours qui suivent.

Le maire et ses adjoints constituent l'exécutif de la commune, chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal. Le maire élu par les conseillers municipaux est seul chargé de l'administration. Cependant il peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints qui sont dans notre commune : Carol Callon, Jean-Pierre Desloges et Catherine Sadoine.

Zoom sur

Résidence autonomie
"Les libellules"
31 rue de Bagneaux - 77720 Mormant
Tel : 01.64.06.84.55

Le Syndicat Intercommunal du Foyer résidence pour Personnes Agées de Mormant, est géré par un Conseil d'Administration de 44 Membres représentant les 22 Communes adhérentes.
Chaque commune du Canton verse une participation au Syndicat Intercommunal du FRPA.
Classée depuis 2016 en residence autonomie par le conseil départemental du 77.
Son Président est Monsieur Gilbert Leconte, Maire de la Commune de Clos Fontaine.

L'OPH 77 est propriétaire du bâtiment qui a ouvert ses portes en juin 1973. Sa capacité d'accueil autorisée est de 80 résidents. La Résidence est un logement-foyer résidence autonomie recevant les personnes autonomes à partir de 60 ans. Conçue, dans un grand parc et agencée pour conjuguer indépendance, liberté et habitat collectif, elle offre un cadre agréable, sécurisant et confortable en tout convivialité.

Le bâtiment est organisé sur 3 niveaux, il regroupe 74 logements, un ascenseur permet l'accès aux étages.
Au Rez-de-Chaussée des espaces communs permettent de participer à des activités, de regarder la télévision, de déjeuner sur place en semaine.
Une buanderie permet le lavage et séchage du linge par le personnel de la Résidence, sous certaines conditions.

La résidence regroupe 74 logements dont 62 F1 Bis de 35 m2. Le logement comprend une entrée, un dressing, une cuisine disposant d'un placard et de deux plaques électriques et la pièce principale peut être séparée pour dissocier l'espace chambre de l'espace salon.
Chaque logement est équipé d'une prise téléphonique (dont l'abonnement et la consommation de la ligne est à la charge du résident), d'une prise de télévision, d'un système de détection incendie. Il bénéficie d'un chauffage collectif et d'une alimentation d'eau froide et chaude dont les dépenses sont incluses dans les charges facturées.
Chaque résident est libre d'aménager son appartement avec des objets et meubles personnels. Chacun dispose de sa propre boîte aux lettres pour la réception de son courrier. L'appartement doit être assuré et chaque résident doit justifier la souscription d'une assurance responsabilité civile.
Chaque résident peut installer sa propre machine à laver mais uniquement dans la cuisine. L'entretien du logement incombe aux résidents, en revanche toutes les parties communes sont entretenues par le personnel de la résidence.
En cas d'absence prolongée, il est recommandé de prévenir le secrétariat de la résidence.

État civil

Mariage

Fanny ZENTZ et Robin MORETTI le 10/10/2020

Naissance

Paco GRANGÉ le 18/10/2020

Agathe MEUNIER DIFFETOCQ le 13/11/2020

Décès

Paulette KRAMB née HUSSON le 26/11/2020

Pierre CORDIER le 28/11/2020

Renée BRUCH née DURASTEL le 5/12/2020

Dicton du mois

À la mi-janvier, une heure de plus ; à la Chandeleur, on en gagne deux.

Dicton breton ; Les dictons, maximes et proverbes bretons (2001)

Pourquoi fait-on des crêpes à la chandeleur ?

La fête de la chandeleur se tient tous les ans à la même date, le 2 février

Mais pourquoi mange-t-on des crêpes ?

Cette fête est avant tout religieuse. En effet, elle est célébrée chaque année 40 jours après Noël, jour de la présentation de l'enfant Jésus au Temple. Le nom « Chandeleur » provient à l'origine des « chandelles » , traditionnellement utilisées à cette occasion.

Dans les églises, elles sont bénies, viennent remplacer les torches et sont conservées allumées pour signifier la lumière, la pureté et éloigner le mal. Les fidèles en ramènent souvent une chez eux et l'exposent à leur fenêtre le 2 février.La forme ronde et la couleur dorée des crêpes représentaient le disque solaire et le retour à la lumière.

En effet, en ce début du mois de février, les jours commencent progressivement à rallonger. La consommation de crêpes serait donc un hommage au cycle de saisons et plus précisément à l'arrivée du Printemps qui annonce des jours meilleurs.

Cette fête est également accompagnée de superstitions. Si les paysans ne faisaient pas de crêpes à la Chandeleur, le blé serait mauvais l'année suivante. Pour être assuré que la récolte sera bonne et les finances prospères, ils se devaient de retourner la première crêpe en la jetant en l'air de la main droite en tenant un Louis d'or dans la main gauche, en veillant à ce qu'elle retombe parfaitement dans la poêle. La crêpe était ensuite déposée en haut d'une armoire.

Agenda

Suite à une décision préfectorale : Toutes les cérémonies des Vœux sont à annuler en 2021.
Nous sommes tous attachés à ce temps de convivialité et d'échange mais nous devons respecter les directives actuelles

30/04/21 : Olympicorama (Mise en jeu des Jeux Olympiques, épreuves après épreuves) saison 2 / Epreuve 3 - Le saut en hauteur
Une conférence décalée très bien documentée et pleine d'humour
De et avec Frédéric Ferrer (compagnie Vertical Détour) Une coproduction de La Villette, Live Site officiel des JO 2024

(Si le contexte sanitaire le permet)

Uniquement sur RDV COVID-19

Jours et heures d'ouverture de la Mairie

Lundi	de	08h30 à 10h00
Mardi	de	15h00 à 17h15
Jeudi	de	08h30 à 10h00
Vendredi	de	16h30 à 19h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec un élu, ou vous rencontrez un problème de disponibilité ?

Contactez-nous !

Mairie de Saint-Ouen-en-Brie
Tél : 01.64.08.42.20 / Fax : 01.60.67.55.21
Courriel : mairie-de-saint-ouen-en-brie@wanadoo.fr

Numéros périscolaires

Service garderie : 01.64.08.42.20 (Mairie)

Service cantine : 01.60.67.50.29 (SPV)

Vos élus

Retrouvez l'actualité de votre commune sur :

https://www.facebook.com/saintouenenbrielespritvillage

https://app.panneaupocket.com/ (à télécharger sur votre portable)
vous trouverez la commune et la Communauté de communes de la Brie Nangissienne

Passage du père Noël
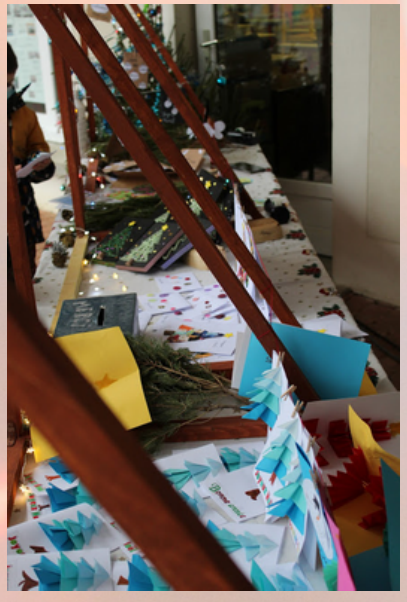
Comme chaque année le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de Saint-Ouen en Brie le samedi 12 décembre 2020.
Il a apporté un Mug personnalisé à chaque enfant et des chocolats fabriqués par un jeune Artisan chocolatier qui nous a fait découvrir ses bons produits et notamment son délicieux chocolat chaud.
L'équipe enseignante présentait les réalisations des élèves pour les fêtes de Noël et chacun pouvait se procurer le journal de l'école et acheter les objets fabriqués par les enfants.
Il y avait aussi le fameux vin chaud qui était, comme d'habitude, bienvenu en cette période hivernale.
Un après-midi sympathique, très apprécié par les enfants et leurs parents.
Une participation importante, cette année, malgré une période un peu compliquée...
Merci aux organisateurs et aux visiteurs